**Enquête publique UNITECH : les associations dénoncent l'avis favorable des commissaires enquêteurs**

Les associations sont scandalisées par l'avis favorable donné au projet UNITECH par la commission d’enquête publique.

**Sur le principe même de l’enquête publique**, censée être un outil donné à la population pour faire entendre sa voix, l’avis favorable de la commission est émis dans le mépris complet de l’expression largement majoritaire de la population. Nous rappelons que, jamais, de mémoire d’enquête publique, les habitants ne s’étaient emparés avec autant de force de ce moyen d’expression, soit en se déplaçant dans les permanences, soit en ligne ou par courrier. Au total, 712 avis dont près de 90% défavorables au projet. A cette participation exceptionnelle, on ajoute des milliers de signatures de pétition recueillies par les associations, l’opposition de 57 communes contre le projet ainsi que les manifestations multiples et de grande ampleur d’habitants.

Et malgré cela, les commissaires enquêteurs émettent un avis favorable allant jusqu’à remettre en cause la qualité des contributions du public. Ceux-ci  laissent entendre qu'un grand nombre de participants ont repris à leur compte les arguments de responsables associatifs ou se sont bornés à des interprétations et des supputations faites à partir d'un dossier en cours d'instruction et non finalisé.

Ils passent par contre sous silence que de  nombreux participants sont des scientifiques ou des institutions officielles et que leurs contributions, étayées et argumentées, tiennent compte de la totalité du dossier jusqu'aux derniers avis de l'ARS et des hydrogéologues eux-mêmes réservés.

L’absence totale de prise en compte de l’expression de la population, le mépris pour les contributions scientifiques émanant d’experts reconnus, sont un déni de l’outil démocratique qu’est censée être une enquête publique. **Les associations et les habitants dénoncent ce qu’ils pourraient qualifier de mascarade.**

**Sur le fond du dossier**, les commissaires enquêteurs reconnaissent qu'aucune justification environnementale pour le site de Suzannecourt n'est donnée par l'industriel, hormis une proximité géographique commode avec l'ANDRA.
Comme l’avait fait l’ARS, les commissaires se contentent d’émettre des réserves et des « recommandations » de contrôles et de suivi, ainsi que des mesures correctives en cas de pollution avérée. **Cela est inacceptable !**

Il n’est pas admissible de donner un avis favorable qui n’est rien d’autre qu’un droit de polluer la rivière Marne et les captages des communes situées directement en aval, rien d’autre qu’un droit de rejeter des polluants atmosphériques sur les villages alentour, polluants dont on ne connait pas l’impact sur les végétaux et la terre, comme le « regrette » l’ARS.

La population ne laissera pas s’installer une industrie dont on ne connaît pas avec certitude les enjeux sanitaires.

Elle ne se contentera pas de contrôles et de suivis qui se borneront à faire le constat malheureux de la pollution et à la corriger, on se demande bien comment. UNITECH aurait la solution et a réussi à convaincre les commissaires enquêteurs. Citation extraite de l’avis favorable : « si néanmoins, ce phénomène de sédimentation était avéré, UNITECH Services devra respecter ses engagements et procéder à des travaux d’hydro-pompage ».

Pomper l’eau de la Marne, enlever tous les sédiments, De qui se moque-t-on ? Des Haut-Marnais bien sûr, qui vivent au bord de la Marne, qui en boivent l’eau par les nappes phréatiques, qui ont dit haut et fort qu’ils ne veulent pas de cette laverie, mais qu’on n’écoute pas !

Pour les associations, cette évidence de déni démocratique est un nouveau volet pour porter et démultiplier ce combat plus largement dans le champ médiatique. Il est également certain que tous les arguments de fond non retenus dans ce rapport, écrit explicitement et exagérément sous influence, sont en cours de rassemblement pour préparer les dossiers de recours juridiques à destination de nos avocats spécialisés dans la lutte anti-nucléaire ou environnementale dont Maître Corinne LEPAGE, qui a déjà porté une contribution défavorable à UNITECH sur l’enquête publique, contribution que les commissaires enquêteurs n’ont pas jugé bon de citer.



